

MAQUETTE FINANCIERE 2016 DU CONTRAT DE VILLE DE MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE 2015 - 2020

Objectif stratégique	Fiches opérationnelles	N° Fiche	Objectif opérationnel de l'action	Pilote	Partenaires	METROPOLE		VILLE		ETAT		DEPARTEMENT		REGION		EUROPE	CAF		CDC
						2016		2016		2016		2016		2016		2016	2016		2016
						Droit commun	Crédits spécifiques	Droit commun	Crédits spécifiques	Droit commun	Crédits spécifiques	Droit commun	Crédits spécifiques	Droit commun	Crédits spécifiques	FEDER FSE IEJ	Droit commun	Crédits spécifiques	
ENJEUX : DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE ET DE L'EMPLOI (1,4 ,8)																			
Actions transversales	Organisation partenariale métropolitaine de coordination pour le développement de l'activité économique et de l'emploi en faveur des quartiers prioritaires	1.1		Métropole et Etat	Région, Département, Ville de Montpellier, SPE, acteurs économiques...														
	Observatoire économique de l'emploi et des discriminations	1.2	- Développer et améliorer la connaissance partagée des métiers, du marché de l'emploi, du tissu économique local et des dispositifs existants, - Produire de l'analyse en mutualisant l'information transmise par les partenaires tant publics que privés dans une logique prospective et dynamique par filières stratégiques (analyse des besoins, anticipation des évolutions socioéconomiques...), - Aider à la réflexion et à la prise de décision dans les orientations des politiques publiques de développement économique et de l'emploi à l'échelle métropolitaine, - Participer à l'évaluation du volet développement économique et de l'emploi du contrat de ville.	Métropole	Etat, Région, Atouts métiers, Département, Ville de Montpellier, SPE, URSSAF, CAF, CCAS, chambres consulaires, INSEE, Face Hérault, acteurs économiques...	10 000									*				
	Mobilisation des dispositifs de droit commun de la politique de développement économique et de l'emploi	1.3	- Mettre en place des systèmes d'information permettant de mesurer le nombre d'habitants des quartiers prioritaires bénéficiaires des dispositifs et actions de droit commun (des institutions nationales, locales et des collectivités territoriales), - Développer une "gestion par objectif" des dispositifs de droit commun du développement économique et de l'emploi, relatif aux habitants des quartiers prioritaires - Renforcer la présence physique du service public dans les quartiers prioritaires.	Etat, Région, Métropole, Ville	Etat, Région, Département, Ville de Montpellier, SPE, URSSAF, CAF, CCAS, chambres consulaires, acteurs économiques...					6 525 339		12 097							
	Soutien au repérage, à l'émergence et à l'amorçage des projets de création d'activités dans les secteurs traditionnels, de l'innovation et de l'ESS	1.4	Développer des actions de repérage, de sensibilisation et d'émergence de projets de création d'activités (entreprises, associations, coopératives, entreprises d'insertion...) en direction de porteurs issus des quartiers politique de la ville Sensibiliser les acteurs de proximité (en dehors du réseau d'accompagnement) à la création d'activité et au repérage de porteurs de projets en vue de les orienter vers le dispositif d'amorçage.	Métropole et Etat	Région, Département, Ville de Montpellier, SPE, CDC, acteurs de la création d'activité, chambres...	14 500	10 000	4 000	10 500	9 900	23 500	147 648			*				
	Formations longues pluridisciplinaires pour créateurs d'activité et chefs d'entreprises (et conjoints collaborateurs)	1.5	- Développer les compétences pluridisciplinaires nécessaires des porteurs de projet, des chefs d'entreprises et conjoints collaborateurs des quartiers prioritaires, - Favoriser la création, la consolidation/maintien et le développement de l'activité économique des entreprises des quartiers prioritaires, - Anticiper et prévenir les risques de défaillance des entreprises.	Région et Métropole	Etat, SPE, acteurs économiques, chambres consulaires...		10 000					28 823			*				
	Mobilisation des outils de financement et d'accompagnement à la création d'activité (traditionnelle et ESS)	1.6	- Permettre à des porteurs de projets à faibles ressources de créer leur entreprise et sécuriser le développement de leur entreprise grâce à des financements et un accompagnement adaptés, - proposer des outils de financement associés à un accompagnement renforcé permettant aux porteurs de projets des QPV de réaliser leur projets que ce soit lors de la création mais aussi pour le maintien et le développement de l'activité (même au-delà de 3 années d'existence)	Région et Métropole	Etat, Département, CDC, SPE, acteurs économiques, chambres consulaires...	20 500	24 500	2 800		59 923	50 000	98 891			*				

MAQUETTE FINANCIERE 2016 DU CONTRAT DE VILLE DE MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE 2015 - 2020

Objectif stratégique	Fiches opérationnelles	N° Fiche	Objectif opérationnel de l'action	Pilote	Partenaires	METROPOLE		VILLE		ETAT		DEPARTEMENT		REGION		EUROPE	CAF		CDC
						2016		2016		2016		2016		2016		2016	2016		2016
						Droit commun	Crédits spécifiques	Droit commun	Crédits spécifiques	Droit commun	Crédits spécifiques	Droit commun	Crédits spécifiques	Droit commun	Crédits spécifiques	FEDER FSE IEJ	Droit commun	Crédits spécifiques	
Soutenir le développement de l'activité économique pour et dans les quartiers	Mise en place d'un service de gestion centralisé des locaux d'activité	1.7	- Favoriser la mixité fonctionnelle des quartiers en accompagnant l'implantation d'activité économique, - Favoriser la création d'activités, le développement des entreprises et l'attractivité des territoires prioritaires, - Consolider le potentiel de développement économique urbain des territoires prioritaires en optimisant la gestion des locaux et fonciers, - Créer des opportunités nouvelles en matière d'emploi en faveur des habitants des QPV.	Métropole	Ville de Montpellier, Département, bailleurs sociaux, CDC, SERM, bailleurs privés, chambres consulaires...	50 000													
	Centres d'affaires des quartiers multi-services	1.8	- Augmenter les possibilités d'hébergement d'entreprises à bas coûts sur les QPV pour les créateurs d'entreprises et jeunes entrepreneurs - Optimiser les services d'accompagnement spécifiques aux TPE des QPV (existant et nouveaux services) - Favoriser la mise en réseau, l'échange entre les entreprises - Favoriser les échanges entre acteurs de la création, entrepreneurs et habitants des QPV (lieu « ouvert » sur le quartier) - Pérenniser les activités créées sur les QPV	Métropole	Ville de Montpellier, Région, Département, bailleurs sociaux et privés, CDC, SERM, chambres consulaires, opérateurs de la création d'activité ...	20 000				15 000	0		4 999						
	Valorisation des entrepreneurs des quartiers au travers des concours	1.9	- Impulser via la mise en œuvre de concours l'envie d'entreprendre et de créer - Valoriser et promouvoir la création et le développement économique de l'entreprise (dans et pour les quartiers mais pas exclusivement) en direction des porteurs de projet issus des quartiers prioritaires grâce aux concours - Rendre visibles les parcours - Modifier l'image du quartier en valorisant tous ceux qui ont du talent et en récompensant les initiatives d'entreprendre	Etat et Métropole	Région, Département, ville, CDC, SPE, acteurs économiques, chambres consulaires, acteurs de la création d'activité...										*				
	Animation des réseaux territoriaux d'entrepreneurs dont ZFU-TE	1.10	- Participer à la mixité fonctionnelle et à l'attractivité des territoires prioritaires de Montpellier par le soutien des activités économiques existantes (commerciales, artisanales, services...) et l'implantation d'activités nouvelles, - Consolider et développer l'activité économique des entreprises installées dans les quartiers prioritaires par la mise en place d'une interface de proximité (accès aux partenaires et offres du territoire) et par la mise en réseau des acteurs économiques permettant ainsi de rompre l'isolement, de développer son réseau professionnel, de créer des opportunités d'affaires..., - Améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers prioritaires et en particulier la situation de l'emploi en créant des ponts, des opportunités de rencontre rapprochant les deux mondes, entreprises et habitants des quartiers prioritaires, - Favoriser l'accès aux dispositifs ZFU-Territoires, aux mesures fiscales de soutien aux commerces de proximité et à toutes actions de droits commun et spécifiques du contrat de ville (cf. fiches opérationnelles) concourant à la sécurisation des acteurs économiques.	Métropole et Etat	Ville de Montpellier, Département, Région, CDC, SPE, PFC34, chambres consulaires, acteurs de l'accompagnement à la création d'activités, structures de financement et d'hébergement de projet...		14 000				2 474	0							
Développement d'un réseau des lieux d'accueil de proximité	Développement d'un réseau des lieux d'accueil de proximité	1.11	- Accompagner l'émergence d'un réseau des lieux d'accueil de proximité et de 1er niveau de service (accueil physique ou numérique), incluant les Espaces Publics Numériques. - Développer et harmoniser l'offre de service des lieux d'accueil au travers d'outils collaboratifs. Renforcer et compléter le maillage territorial.	Région, Métropole et Ville de Montpellier	Etat, Ville de Montpellier, Département, membres du SPRO ...	10 000	5 000	3 500	3 000			17 400				*			
	Faciliter l'accès aux évènementiels « Métiers » sur le territoire	1.12	- Rendre plus lisible l'offre de service (par la coordination et le partage des calendriers) - Faciliter l'accès à l'information et l'orientation des publics « Politique de la Ville », ainsi que des acteurs de proximité (dont les acteurs associatifs) intervenant au sein des quartiers Politique de la Ville. - Créer des dynamiques d'emploi dans les quartiers en fédérant les habitants, associations et partenaires institutionnels autour d'évènements « forts ». Améliorer la connaissance des métiers, du marché de l'emploi, du tissu économique local et des dispositifs existants pour les publics « Politique de la Ville », en adaptant ou développant les évènementiels « Métiers ».	Région, Métropole et Ville de Montpellier	Etat, Ville de Montpellier, Département, membres du SPRO ...	12 500						7 500				*			
																	66 600	68 300	

MAQUETTE FINANCIERE 2016 DU CONTRAT DE VILLE DE MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE 2015 - 2020

Objectif stratégique	Fiches opérationnelles	N° Fiche	Objectif opérationnel de l'action	Pilote	Partenaires	METROPOLE		VILLE		ETAT		DEPARTEMENT		REGION		EUROPE	CAF		CDC	
						2016		2016		2016		2016		2016		2016	2016		2016	
						Droit commun	Crédits spécifiques	Droit commun	Crédits spécifiques	Droit commun	Crédits spécifiques	Droit commun	Crédits spécifiques	Droit commun	Crédits spécifiques	FEDER FSE IEJ	Droit commun	Crédits spécifiques		
Fluidifier les parcours d'insertion vers l'emploi en développant une approche globale, territoriale et intégrée des politiques de l'emploi	Repérage des publics et coordination de proximité des acteurs	1.13	- Améliorer la lisibilité et l'accessibilité aux prestations, mesures et offres des services publics notamment de l'emploi dans une démarche "d'aller vers" et de « faire avec », - Favoriser l'accompagnement global (social et professionnel) renforcé et coordonné des habitants des QPV, Promouvoir un fonctionnement en réseau intégré gage d'un meilleur accompagnement,	Métropole et Etat	Région, Département, Ville de Montpellier, SPE...		25 500		10 500		28 000		143 823		192 749			*		
	Plateforme linguistique d'évaluation, d'orientation, et de suivi des parcours	1.14	- Développer des parcours linguistique d'insertion socioprofessionnelle et culturelle des publics ne maîtrisant pas la langue française sur la Métropole de Montpellier via la mise en œuvre d'une interface unique entre de multiples acteurs, - Améliorer la connaissance, structuration et visibilité de l'offre linguistique pour les publics non francophones et en particulier en situation d'alphabétisation et pour les prescripteurs. - Faciliter l'orientation des publics et vers la formation linguistique existante sur le territoire la plus adaptée au regard du niveau linguistique, du projet de la personne et de sa situation, - Construire un référentiel commun d'intervention s'appliquant dans les différents territoires de la métropole et offrant un ensemble de prestations cohérentes et lisibles. - Favoriser l'observation des besoins et des offres linguistiques sur le territoire métropolitain en vue d'éclairer les acteurs concernés (réponses formation, évolution des parcours, des projets et typologies des publics, éléments pédagogiques)	Etat et Région	Métropole, Ville de Montpellier, CAF, OFII, SPE, associations de proximité...		10 000						0					*		
	Renforcement et développement des actions et formations linguistiques	1.15	- Améliorer l'offre de formation linguistique d'un point de vue quantitatif et qualitatif en congruence avec les besoins observés chez les publics. - Organiser la complémentarité de l'offre de formation linguistique sur les territoires prioritaires afin de faciliter l'inscription des apprenants dans un parcours de formation en vue de leur insertion sociale et professionnelle	Etat et Région	Métropole, Ville de Montpellier, CAF, OFII, SPE, acteurs de la formation professionnelle et associations de proximité...		18 000		33 000		12 000		272 938					*		
	Actions pour lever les freins d'accès à l'emploi et à la formation	1.16	Lever certains freins majeurs d'accès à l'emploi et à la formation relevés lors du diagnostic partagé du Contrat de ville de Montpellier : - l'absence de maîtrise de codes sociaux résultant des différences culturelles - la méconnaissance des codes du travail ou de l'entreprise (communication verbale et non verbale inappropriée) - les problèmes de santé (physiques et/ou psychologiques) - les difficultés liées à la garde des enfants et leurs incidences sur la difficile intégration en parcours professionnel et de formation (svt à temps plein) - le manque de mobilité (permis et moyen de locomotion autonome)	Etat et Département	Métropole, Ville de Montpellier, SPE, CAF, acteurs de la formation professionnelle et de l'insertion par l'activité économique, associations de proximité...		5 000				63 000		32 000		494 320			*		
	Expérimentation de Formations courtes adossées à des situations de travail	1.17	- Raccrocher en particulier les jeunes des quartiers prioritaires à une formation (notamment Cap avenir, ER2C, école de l'apprentissage...) et/ou une démarche d'accès à l'emploi, en vue d'une insertion sociale et professionnelle durable, - Favoriser l'apprentissage des savoirs de bases et des savoirs-être requis pour rentrer dans le monde de l'entreprise, la connaissance des codes du marché du travail et de l'emploi, - faciliter l'accès à la formation de ceux qui en ont le plus besoin et aux moins qualifiés, - Améliorer l'employabilité des jeunes décrocheurs issus des quartiers politique de la ville, - Participer à la lutte contre l'illettrisme.	Etat et Région	Département, Métropole, Ville de Montpellier, SPE, acteurs de la formation professionnelle et de l'insertion par l'activité économique		20 000	10 000		1 000		189 300		46 000				*		
	Plateforme collaborative métropolitaine Clause sociale	1.18	- Faciliter la mise en application de la clause sociale pour les services des maîtres d'ouvrages, les entreprises (notamment PME), les SIAE et les prescripteurs, - Harmoniser les pratiques et mutualiser les opportunités d'emplois notamment au travers de la mutualisation des heures d'insertion, - Diversifier les secteurs "clausés" grâce à une sensibilisation des donneurs d'ordre et des entreprises, - Collaborer étroitement avec l'IAE pour garantir la mise en parcours et le suivi socioprofessionnel, - Rendre visible et lisible pour les publics les offres d'insertion « clausés »	Métropole	Etat, Région, Département, SPE, Mission interinstitutionnelle clause sociale 34, acteurs de l'insertion par l'activité économique, bailleurs sociaux...								0							
	Consolidation et développement des dispositifs d'insertion par l'activité économique sur la Métropole	1.19	- Développer des projets et des dispositifs d'insertion par l'activité économique favorisant une approche stratégique sur des filières à potentiel d'emploi de façon à diversifier les activités, augmenter les SIAE en nombre et en supports diversifiés. - Consolider les structures existantes, avec un soutien au démarchage commercial et un accès à la commande publique (voire fiche « Plateforme collaborative clause sociale »)	Etat et Métropole	Département, Région, SPE, Fédérations et associations des SIAE...		10 000	15 000				500 000		0		140 205				

MAQUETTE FINANCIERE 2016 DU CONTRAT DE VILLE DE MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE 2015 - 2020

Objectif stratégique	Fiches opérationnelles	N° Fiche	Objectif opérationnel de l'action	Pilote	Partenaires	METROPOLE		VILLE		ETAT		DEPARTEMENT		REGION		EUROPE	CAF		CDC		
						2016		2016		2016		2016		2016		2016	2016		2016		
						Droit commun	Crédits spécifiques	Droit commun	Crédits spécifiques	Droit commun	Crédits spécifiques	Droit commun	Crédits spécifiques	Droit commun	Crédits spécifiques	FEDER FSE IEJ	Droit commun	Crédits spécifiques			
Développement des compétences numériques dont école du numérique	1.20	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un plan d'actions d'insertions et de formations courtes aux métiers du numérique offrant un accès rapide à l'emploi ; - Offrir à chaque apprenant un statut lui permettant d'accéder, dans les meilleures conditions possible, aux formations sans distinction académique, économique ou sociale ; - Attirer aussi bien les jeunes femmes que les jeunes hommes des QPV vers les métiers du numérique ; - Favoriser le développement du tissu économique en veillant à la bonne insertion socio-économique des jeunes formés ; - Créer un cercle vertueux de collaboration entre le tissu économique du numérique et les pouvoirs publics sur les thématiques de la politique de la ville. - Aider au développement et à la sécurisation des entreprises de la french tech en menant des analyses prospectives des besoins en GPEC et professionnalisant la gestion des ressources humaines dans les TPE/PME de la filière numérique. 	Métropole et Etat	Etat, Région, Département, SPE, acteurs de la formation professionnelle et de l'insertion par l'activité économique, Entreprises de la FRENCH TECH, rectorat, université, écoles locales et nationales spécialisées dans le numérique...	15 000						20 000			*							
Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences - Territorialisée	1.21	<ul style="list-style-type: none"> - Structurer les entreprises dans leur fonction RH (audits « organisationnels », identification des besoins en recrutement, ..) - Favoriser le rapprochement de l'Offre d'emploi identifiée avec la Demande dans les quartiers prioritaires (lutter contre les offres « surqualifiées », aider au recrutement en lien avec le SPE, sensibiliser à l'embauche en qpv, informer sur les dispositifs, ..) Identifier les écarts entre les ressources disponibles sur le territoire et les besoins RH Adapter l'appareil de formation et les dispositifs d'accompagnement et en faciliter l'accès Anticiper les mutations économiques et les évolutions de l'emploi Faciliter le rapprochement entre l'offre et la demande d'emploi 	Métropole et Région	Etat, Conseil Départemental, acteurs de l'emploi, de la formation et du monde économique, CDC...		10 000					10 000			*							
Plateforme et plan d'actions Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)	1.22	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'interconnaissance et les échanges entre les entreprises et leur écosystème. - Créer un cercle vertueux de collaboration entre le tissu économique local et les pouvoirs publics sur les thématiques de la politique de la ville. - Développer la performance durable des organisations, l'innovation sociale et l'écologie des ressources en stimulant l'émergence de projets collaboratifs en lien avec les parties prenantes du territoire et la recherche. - Améliorer la GPEC (gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences) des organisations en appuyant les démarches d'anticipation et de gestion des mutations afin de favoriser la GPTEC (gestion prévisionnelle territorialisée des emplois et des compétences). - Développer des services et outils pour professionnaliser les acteurs et diffuser les bonnes pratiques sur les différents champs de la RSE. - Développer l'emploi via l'intégration du monde économique aux politiques d'emploi du territoire et sa mobilisation dans la déclinaison d'actions émanant de la politique de la ville (nouveau contrat de ville). 	Métropole	Etat, Conseil Départemental, SPE, acteurs économiques (dont signataires de la charte entreprises et quartiers), chambres consulaires, Fondation FACE...		11 000					0	7 200									
Sous total ENJEUX développement de l'activité économique et de l'emploi						182 500	168 000	7 500	60 800	7 404 936	653 984	1 098 109	0	*	0	0	66 600	68 300			

MAQUETTE FINANCIERE 2016 DU CONTRAT DE VILLE DE MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE 2015 - 2020

Objectif stratégique	Fiches opérationnelles	N° Fiche	Objectif opérationnel de l'action	Pilote	Partenaires	METROPOLE		VILLE		ETAT		DEPARTEMENT		REGION		EUROPE	CAF		CDC
						2016		2016		2016		2016		2016		2016	2016		2016
						Droit commun	Crédits spécifiques	Droit commun	Crédits spécifiques	Droit commun	Crédits spécifiques	Droit commun	Crédits spécifiques	Droit commun	Crédits spécifiques	FEDER FSE IEJ	Droit commun	Crédits spécifiques	
ENJEU N° 2 : RENFORCER LA MIXITE SOCIALE A L'ECOLE, AU COLLEGE ET DANS TOUS LES LIEUX EDUCATIFS EN DEVELOPPANT LES COOPERATIONS ET L'ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES																			
Renforcer la mixité sociale à l'école, au collège et dans tous les lieux éducatifs	Observatoire de la mixité sociale à l'école, au collège et dans les autres lieux éducatifs	2.1	L'observatoire vise à faire l'état des lieux de la mixité sociale à l'école et à évaluer les résultats obtenus pour les différentes actions qui seront mises en œuvre.	Ville, DSDEN	Département, Métropole, Rectorat, CAF, DDCS, Université			15 000	5 000	3 000	2 000	4 995							
	expérimenter et innover autour de la carte scolaire pour renforcer la mixité sociale	2.2	Améliorer la mixité sociale dans les écoles et au collège	Rectorat, Ville, Département	Métropole, CAF, DDCS					117 838	0								
	Projet éducatif concerté pour renforcer la mixité sociale à l'école et au collège	2.3	Créer du lien et une continuité éducative par un pilotage concerté de projets éducatifs, en proposant sur les temps péri et extra scolaires, voire sur le temps scolaire, des activités qui renforcent l'attractivité des établissements Proposer des formations communes à tous les personnels éducatifs travaillant dans les mêmes territoires Développer la communication à destination des parents dans les écoles primaires de secteur où il y a les plus forts taux d'évitement, mener des actions entre les collégiens et les écoliers, ainsi qu'auprès des parents pour les inciter à poursuivre la scolarité de leurs enfants dans les établissements publics du secteur. Dans les collèges où il y a le moins de mixité sociale, améliorer l'utilisation des dispositifs Ecole ouverte déjà existants et financés (collèges Escholiers, Garrigues, Arthur Rimbaud, François Rabelais). Organiser des rencontres entre enfants d'origine sociale différente sur les temps scolaires, péri et extra scolaires.	Ville, Métropole	Département, Rectorat, CAF, DDCS, DRAC, Associations	25 000				94 682	227 146	17 147							
	Développer des accueils de loisirs (ALSH) de qualité dans les QPV	2.4	Définir et construire un projet éducatif concerté qui prenne en compte tous les « temps » de la vie du jeune (cet objectif nécessitera d'être décliné par territoire pour tenir compte de ses spécificités : ressources, besoins non couverts... Cet aspect renvoie à la notion de cohérence globale qui sera traitée dans le cadre de l'ingénierie globale du Contrat de ville, en termes notamment de pilotage des politiques éducatives et de coordination territoriale. Maintenir, développer et coordonner l'offre d'accueil éducative extra-scolaire dans les quartiers politique de la ville en soutenant les structures associatives	Ville, CAF	Métropole, CAF, DDCS, Associations		3 000	20 000				54 323							
	Médiation pour les enfants non-inscrits à l'Ecole	2.5	Repérer, recenser les élèves non-scolarisés Clarifier le parcours de l'élève (identifier les causes de la déscolarisation ou de l'absence de scolarisation) Faciliter le retour de l'élève dans les établissements scolaires en travaillant notamment auprès de la famille.	Ville (PRE)	Education nationale, Ville, département, Associations						0	13 000							
	Alternative à l'exclusion temporaire en collèges de l'Education prioritaire	2.6	Accueillir et accompagner les élèves exclus Construire une alliance éducative avec les parents des jeunes concernés Maintenir pendant la période d'exclusion scolaire le lien aux apprentissages Prévenir le décrochage scolaire et maintenir une alliance éducative parents/collège Décrypter l'environnement scolaire Détecter les difficultés et orienter, renforcer la relation	Ville (PRE)	Education nationale, PRE, Département, associations, CAF					2 614 287	234 000								

MAQUETTE FINANCIERE 2016 DU CONTRAT DE VILLE DE MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE 2015 - 2020

Objectif stratégique	Fiches opérationnelles	N° Fiche	Objectif opérationnel de l'action	Pilote	Partenaires	METROPOLE		VILLE		ETAT		DEPARTEMENT		REGION		EUROPE	CAF		CDC	
						2016		2016		2016		2016		2016		2016	2016		2016	
						Droit commun	Crédits spécifiques	Droit commun	Crédits spécifiques	Droit commun	Crédits spécifiques	Droit commun	Crédits spécifiques	Droit commun	Crédits spécifiques	FEDER FSE IEJ	Droit commun	Crédits spécifiques		
Lutter contre le décrochage scolaire des publics scolarisés	Associer les parents à l'Ecole	2.7	Renforcer la coopération Ecole/parents : Faire venir les parents à l'Ecole et instaurer des liens de confiance Faire participer les parents à la vie et aux événements de l'Ecole Revisiter et renforcer les rencontres Enseignants/Parents Informier et soutenir les parents face aux difficultés scolaires de leurs enfants Rendre les parcours scolaires lisibles aux parents. Améliorer l'information/formation des familles : "Apprendre" l'Ecole aux parents Former les parents à la culture scolaire Permettre aux parents de "s'orienter" dans l'orientation de leurs enfants Renforcer la maîtrise de la langue française aux parents.	DSDEN	Parentalité 34, Ville, département, CAF, Associations			17 000		290 154		45 500		37 000				117934	139540	
	Objectif stage réussi	2.8	Favoriser la recherche de stages en entreprises Mieux préparer l'élève au monde de l'entreprise Mieux préparer l'entreprise à l'accueil de l'élève Découvrir le monde de l'entreprise et ses codes Favoriser une orientation réussie	DSDEN,	Réseaux d'entreprises, Métropole							25 000								
Co-éducation et socialisation précoce	Plateforme de coordination à l'échelle de chaque territoire	2.9	Coordonner les acteurs et les actions au sein d'une instance légitimée à l'échelle de chaque territoire de vie Mettre en réseau les acteurs institutionnels et associatifs concernés par l'offre en direction des enfants et des familles Améliorer la visibilité de l'offre éducative en direction des familles à l'échelle de chaque territoire de vie	Ville , Métropole, CAF	DDCS, Département, CAF, Education nationale, Associations							0		20 000						
	Développer les lieux d'accueil parents-enfants (LAEP) dans les QPV	2.10	Rompres l'isolement et faciliter la "réassurance parentale" au travers de la mise en place de LAEP afin de permettre la socialisation précoce de l'enfant Faciliter l'accès aux structures d'accueil du jeune enfant (EAJE, école maternelle) Assurer un meilleur maillage des territoires prioritaires en LAEP	Ville, CAF	CAF, DDCS, Comité départemental de soutien à la parentalité			9 270	7 000			47 646		55 400						
	Formation & accompagnement des professionnels en matière de soutien à la parentalité	2.11	Développer les compétences des divers intervenants dans le domaine du soutien à la parentalité par le biais, notamment, d'apports théoriques et pratiques sur la posture professionnelle à adopter avec les parents.	Comité départemental de soutien à la parentalité, CAF	Ville, Parentalité 34, Département, CAF, Education nationale, Associations				11 000				3 300							
	Favoriser l'accès aux modes de garde collective pour les publics "empêchés" (non recours)	2.12	Proposer aux parents un mode de garde pour permettre la réalisation de démarches d'insertion sociale et/ou professionnelle Lutter contre les inégalités et favoriser la réussite éducative	Ville, CAF	CAF, Département, prescripteurs sociaux								0		20 000					
	Favoriser l'accès à la culture des tout-petits	2.13	Adapter l'offre culturelle en direction des équipements Petite Enfance des QPV Favoriser les coopérations entre ces équipements de quartier et les structures culturelles de la métropole	Ville, CAF	Métropole, CAF, Département, associations			2 550	4 000		2 000		8 500							
	Scolarisation des enfants de moins de 3 ans	2.14	Faciliter l'accès du jeune enfant dans les écoles maternelles Améliorer l'accueil du jeune enfant et des parents	DSDEN/Ville, CAF							228 872		0							

MAQUETTE FINANCIERE 2016 DU CONTRAT DE VILLE DE MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE 2015 - 2020

Objectif stratégique	Fiches opérationnelles	N° Fiche	Objectif opérationnel de l'action	Pilote	Partenaires	METROPOLE		VILLE		ETAT		DEPARTEMENT		REGION		EUROPE	CAF		CDC
						2016		2016		2016		2016		2016		2016	2016		2016
						Droit commun	Crédits spécifiques	Droit commun	Crédits spécifiques	Droit commun	Crédits spécifiques	Droit commun	Crédits spécifiques	Droit commun	Crédits spécifiques	FEDER FSE IEJ	Droit commun	Crédits spécifiques	
	Renforcer l'accompagnement à la parentalité dans les écoles maternelles des QPV	2.15	Renforcer et élargir le travail sur la parentalité à l'école maternelle	DSDEN/Ville, CAF	Département					228 872	0								
Sous total ENJEU 2						25 000	3 000	46 820	44 000	3 579 705	647 415	167 542	0	0	0	117 934	139 540		

MAQUETTE FINANCIERE 2016 DU CONTRAT DE VILLE DE MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE 2015 - 2020

Objectif stratégique	Fiches opérationnelles	N° Fiche	Objectif opérationnel de l'action	Pilote	Partenaires	METROPOLE		VILLE		ETAT		DEPARTEMENT		REGION		EUROPE	CAF		CDC	
						2016		2016		2016		2016		2016		2016	2016		2016	
						Droit commun	Crédits spécifiques	Droit commun	Crédits spécifiques	Droit commun	Crédits spécifiques	Droit commun	Crédits spécifiques	Droit commun	Crédits spécifiques	FEDER FSE IEJ	Droit commun	Crédits spécifiques		
ENJEU N° 3 : RENFORCER LE SOUTIEN AUX ADOLESCENTS																				
Renforcer le soutien aux adolescents	Coordination territoriale/publics 11-17 ans	3.1	Mettre en réseau les acteurs institutionnels et associatifs concernés par l'offre en direction des publics jeunes Repérer les manques, les besoins, les doublons et travailler la cohérence sur la ville des offres en direction des publics moins captifs Développer "l'aller vers" les publics cibles avec les partenaires Augmenter l'offre en direction des publics jeunes (qualité, quantité et adaptation aux publics) Améliorer la gestion des temps d'ouverture des équipements dans les conditions d'accès des publics jeunes aux offres Améliorer la visibilité de l'offre	Ville, Métropole, CAF	DDCS, CAF, Département, Associations															
	Développement d'Accueils Ados dans les QPV	3.2	Créer des ALSH Ados 11/17 ans sur les territoires où il n'y en a pas et où le besoin existe Créer des Accueils Jeunes 14/17 ans sur les territoires où il n'y en a pas et où le besoin existe Augmenter le nombre de places dans ces structures là où le besoin est fort	Ville, CAF	Fédérations éduc pop-Associations			72 780			189 819									
	Développer l'animation de rue (aller au contact) en direction des 11-17 ans	3.3	Aller à la rencontre des jeunes Informar les jeunes sur l'offre de loisir Proposer un accompagnement individuel et collectif Faciliter l'accès aux équipements sportifs et culturels Identifier les freins à la pratique associative Valoriser l'action et la parole des jeunes auprès des parents, partenaires associatifs et institutionnels	Ville				20 000	228 000		85 469							61 700	46 720	
	Former les animateurs ados	3.4	Amener les animateurs à avoir les comportements adaptés Favoriser les échanges de pratiques Initier des projets partagés	Ville, Métropole							0									
	Accompagner les projets et l'accès aux dispositifs d'aide aux jeunes	3.5	Contribuer à un égal accès des jeunes aux dispositifs d'aides aux projets mis en place par la Ville, le Département et l'ensemble du réseau partenaire Favoriser l'émergence d'initiatives de jeunes Les informer, les accompagner et les orienter pour la mise en oeuvre d'une idée Développer l'esprit d'initiative Sensibiliser les jeunes des QPV et les encourager à promouvoir leurs talents Favoriser la mixité sociale Valoriser les talents Favoriser les initiatives Accompagner les jeunes et les soutenir dans le cadre d'une action de communication Valoriser l'engagement associatif, vecteur de cohésion sociale Ouverture et découverte des quartiers Mettre en scène les quartiers Mobiliser le monde étudiantin Créer des flux d'échanges et des tremplins	Ville	Métropole						67 500	204 700								
Sous total ENJEU 3						0	0	20 000	300 780	0	342 788	204 700	0	0	0	0	61 700	46 720		

MAQUETTE FINANCIERE 2016 DU CONTRAT DE VILLE DE MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE 2015 - 2020

Objectif stratégique	Fiches opérationnelles	N° Fiche	Objectif opérationnel de l'action	Pilote	Partenaires	METROPOLE		VILLE		ETAT		DEPARTEMENT		REGION		EUROPE	CAF		CDC
						2016		2016		2016		2016		2016		2016	2016		2016
						Droit commun	Crédits spécifiques	Droit commun	Crédits spécifiques	Droit commun	Crédits spécifiques	Droit commun	Crédits spécifiques	Droit commun	Crédits spécifiques	FEDER FSE IEJ	Droit commun	Crédits spécifiques	
ENJEU N° 5 : ORGANISER LA MIXITE DANS LE LOGEMENT A L'ECHELLE METROPOLITAINE																			
	Mettre en place la Conférence Intercommunale du Logement / conventions de mixité sociale	5.1	Disposer d'un cadre de gouvernance pour concerter et piloter à métropolitaine les politiques d'attribution de logement social et de gestion de la demande avec pour objectif de répondre aux enjeux de cohérence, lisibilité et de transparence des attributions et de meilleure répartition géographique des ménages prioritaires. Assurer la coordination entre les différents réservataires (collectivités, préfet, bailleurs sociaux, Action Logement) Diversifier l'occupation sociale des logements par une répartition plus équilibrée des publics les plus modestes	Métropole / Etat (co présidence CIL)	Communes / USH / bailleurs sociaux / titulaires de droits de réservation de logements sociaux / Services de l'Etat (DDCS – DDTM) / association de locataires / association en charge de l'insertion par le logement/ représentants de personnes défavorisées	50 000													
	Dispositif de connaissance partagée de l'occupation du parc social	5.2	Qualifier l'occupation social du parc par immeuble à l'aide d'indicateurs socio-économiques et catégoriser l'état du parc et du quartier, afin de mieux piloter les politiques de peuplement Disposer d'un outil d'aide à la décision pour les commissions d'attribution notamment en vue de rééquilibrer l'occupation sociale immeuble par immeuble Géo localiser ces données via un logiciel et s'assurer d'un suivi dans le temps de ces données.	Métropole/ bailleurs	USH / bailleurs sociaux / titulaires de droits de réservation de logements sociaux / Services de l'Etat (DDCS – DDTM) / Communes / association de locataires / association en charge de l'insertion par le logement														
	Elaborer un plan partenarial de gestion de la demande et d'information du demandeur	5.3	Organiser le traitement des demandes de logements sociaux à l'échelle intercommunale à travers une gestion partagée pour simplifier les démarches des demandeurs et améliorer l'information dispensée à ces derniers	Métropole	USH / bailleurs sociaux / titulaires de droits de réservation de logements sociaux / Services de l'Etat (DDCS – DDTM) / Communes / association de locataires / association en charge de l'insertion par le logement														
	Adapter la politique des loyers pour introduire de la mixité sociale dans les QPV	5.4	Donner davantage de souplesse à une politique de loyer aujourd'hui très rigide pour faire primer les objectifs de mixité sociale sur les questions techniques de financement des logements Favoriser l'accès des ménages les plus modestes aux immeubles les mieux situés	Bailleurs	Etat, Métropole, Villes, Associations de Locataires et Locataires														
	Diversification du parc de logement en QPV et hors QPV pour favoriser une plus grande mixité sociale	5.5	Différencier les obligations de productions de logements locatifs sociaux quartier par quartier suivant leur taux d'équipement Différencier la typologie des logements locatifs sociaux financés suivant les quartiers	Métropole, Ville de Montpellier et ensemble des communes membres	Bailleurs sociaux, Etat									*			47 900	4 500	
	Poursuivre la réhabilitation du parc social existant dans les QPV	5.6	Poursuivre la réhabilitation et la résidentialisation du parc social existant prioritairement dans les QPV pour améliorer davantage son attractivité : Proposer une offre de logements locatifs sociaux qui présente une qualité thermique, environnementale, fonctionnelle et d'usage au moins équivalente à celle des secteurs hors QPV. Valoriser les atouts de l'offre de logements locatifs sociaux existants en QPV (taille des logements, espaces collectifs, espaces végétalisés...) et rénover les éléments obsolètes (mise aux normes, performance énergétique, résidentialisation...)	Bailleurs	Métropole, Ville de Montpellier, Département de l'Hérault, Europe, Conseil Régional, Etat, Caisse des Dépôts et Consignations									*					

MAQUETTE FINANCIERE 2016 DU CONTRAT DE VILLE DE MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE 2015 - 2020

Objectif stratégique	Fiches opérationnelles	N° Fiche	Objectif opérationnel de l'action	Pilote	Partenaires	METROPOLE		VILLE		ETAT		DEPARTEMENT		REGION		EUROPE	CAF		CDC
						2016		2016		2016		2016		2016		2016	2016		2016
						Droit commun	Crédits spécifiques	Droit commun	Crédits spécifiques	Droit commun	Crédits spécifiques	Droit commun	Crédits spécifiques	Droit commun	Crédits spécifiques	FEDER FSE IEJ	Droit commun	Crédits spécifiques	
	Renforcer l'accompagnement au logement notamment sur le volet thermique (parc public et privé)	5.7	Favoriser la bonne appropriation par leurs occupants des équipements des logements rénovés. Accompagner la lutte contre la précarité énergétique par l'apprentissage des économies d'énergie Mesurer l'impact de ces réhabilitations. Renforcer l'accompagnement au logement sur les autres volets, notamment pour les copropriétés fragiles	Métropole	Ville de Montpellier, Europe, Anah, Bailleurs sociaux, ALE, ADEME, administrateurs provisoires		20 000		20 000		94 469		90 142		*				
	Faciliter la mobilité au sein du parc locatif social	5.8	Rendre le locataire acteur de sa démarche Favoriser les parcours résidentiels sur le territoire de la Métropole Libérer les logements devenus inadaptés (sous occupation et sur occupation, logement adapté au handicap occupé par des personnes valides etc...)	Métropole	bailleurs / URO														
	Réaliser des opérations d'accession abordables en QPV et à leurs franges	5.9	Agir sur tous les leviers pour soutenir l'accession à la propriété dans les QPV et à leur frange.	Métropole	Bailleurs sociaux / Services de l'Etat (DDCS DDTM) / FPI / syndicats de copropriétés / réseau bancaire														
	Déployer l'observatoire des copropriétés à l'échelle métropolitaine	5.10	Mesurer l'état des copropriétés de plus de 50 logements et d'avant 1982 (251 copropriétés à l'échelle de la Métropole, 47 en QPV). Prioriser les interventions des collectivités sur les copropriétés notamment en QPV suivant leur état.	Métropole	Ville de Montpellier, Ville de Castelnau-le-Lez, Anah, DDTM 34, CDC, ANRU, administrateurs provisoires, SERM-SAAM, CILEO habitat	22 000				10 802			54 000						25 000
	Mise en place de Programmes Opérationnels de Prévention et d'Accompagnement en Copropriété (POPAC) - Dispositif ANAH -	5.11	Prévenir la dégradation des copropriétés pour éviter de futures interventions plus lourdes de la puissance publique Accompagner les copropriétés en sortie de dispositif opérationnel afin d'éviter à nouveau leur fragilisation	Métropole	Ville de Montpellier, Anah, CDC, ANRU, syndic, administrateurs provisoires	50 000				144 750									
	Mise en place de Programmes Opérationnels de Prévention et d'Accompagnement en Copropriété (POPAC) sur NPNRU	5.12	Déterminer les outils adaptés d'intervention de la puissance publique selon les difficultés rencontrées par les copropriétés : une ou plusieurs opérations programmées de redressement des copropriétés (accompagnement, OPAH, PDS, administration provisoire renforcée ou non) ou de changement de statut (acquisition, démolition, etc.) Prioriser les interventions	Métropole	Ville de Montpellier, Anah, CDC, ANRU, syndic (hors COPIL), administrateurs provisoires					150 000									150 000
Sous total ENJEU 5						122 000	20 000	0	20 000	305 552	94 469	144 142	0	*	0	0	47 900	4 500	175 000

MAQUETTE FINANCIERE 2016 DU CONTRAT DE VILLE DE MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE 2015 - 2020

Objectif stratégique	Fiches opérationnelles	N° Fiche	Objectif opérationnel de l'action	Pilote	Partenaires	METROPOLE		VILLE		ETAT		DEPARTEMENT		REGION		EUROPE	CAF		CDC
						2016		2016		2016		2016		2016		2016	2016		2016
						Droit commun	Crédits spécifiques	Droit commun	Crédits spécifiques	Droit commun	Crédits spécifiques	Droit commun	Crédits spécifiques	Droit commun	Crédits spécifiques	FEDER FSE IEJ	Droit commun	Crédits spécifiques	
ENJEU N° 6 : RENFORCER L'ACCESSIBILITE ET LA PRESENCE DES EQUIPEMENTS ET SERVICES - ACCES A LA SANTE - AUX DROITS - A LA CULTURE ET AU SPORT																			
	Elaborer un projet territorial et coordonner les actions de prévention	6.2	Phase 1 : Elaborer un diagnostic santé partagé et partager la connaissance des ressources, améliorer les informations et données, les parcours de santé, soutenir et accompagner le maintien à domicile des habitants vieillissants et rechercher une meilleure coordination de toutes les institutions et professionnels Phase 2 : Développer une action de coordination territorialisée et pérenne, assurer l'égalité réelle d'accès aux services publics sociaux et de santé de droit commun et réduire les inégalités sociales de santé, mieux accompagner les personnes souffrant de troubles psychologiques et psychiatriques et soutenir et accompagner le maintien à domicile des habitants vieillissants	ARS/Ville	ARS, DDCS34, CD34, Ville, CCAS, CPAM, CARSAT, CHRU, Ordre des médecins, TRANSSISSIAD, MAIA, ANPAA34, GCE e-santé LR, Associations					22 000									
	Coordination habitat/santé mentale	6.3	- Mettre en place une coordination locale afin de favoriser l'accès et le maintien dans un logement de personnes ayant une fragilité psychique ou un trouble de santé mentale, tout en offrant aux bailleurs des solutions de recours. - Développer une approche « déspecialisée » et transdisciplinaire qui permet également une articulation opérationnelle des champs sanitaire-social-médicosocial. - Rapprocher les soignants (en institution) des malades (en ville). - Déterminer au cas par cas les modalités d'accompagnement, de soin, d'accès aux services - Améliorer les relations avec le voisinage et avec les bailleurs. - Evaluer l'opportunité de la création d'un conseil local en santé mentale.	ARS/Etat	URO Habitat, bailleurs, CHRU, Cliniques psychiatriques, CCAS, CD34, SCHS, SIAO34, Associations														
	Développer un programme de prévention primaire	6.4	- Améliorer l'accès à la prévention des habitants et mettre en œuvre des actions de promotion de la santé en s'appuyant prioritairement sur les dispositifs et structures existants - Développer des programmes de prévention adaptés, en collaboration avec les différents partenaires (ARS, CPAM, collectivités, DSDEN34, professionnels, universités...)	ARS/Ville	CPAM, CARSAT, RSI, MSA, MAIA, DSDEN, DSDEN, CHRU, Universités, CHRU, Associations			7 900	20 000		20 500			*					
	Prévention santé à l'école sur les temps péri et extra scolaires	6.5	- Sensibiliser les enfants et les parents pour une meilleure appropriation des messages de prévention (éducation nutritionnelle, hygiène, activité physique) - Les rendre acteurs en adaptant les messages de prévention et l'accompagnement aux soins	Ville	Métropole, EN, universités, ARS, Epidaur, DRAF, DRJSCS, CPAM, CD34, Associations				4 800		69 000								
	Réduction des risques liés aux addictions et des conséquences sur la santé	6.6	- Prévenir les situations à risque d'exposition aux consommations en sensibilisant les habitants, les usagers et les professionnels associatifs et institutionnels aux conséquences des situations à risque pour agir sur les comportements, l'environnement des personnes et des groupes de manière individuelle et collective ; - Réduire (accéder aux droits et orienter vers les soins) les conséquences des situations d'exposition aux risques (alcool, stupéfiants, tabac, risques sexuels, jeux vidéo, etc...) et de leurs impacts sur la vie quotidienne (isolement social, difficulté dans la vie affective, rupture familiale, précarité sociale et économique et pathologies induites).	CLSPD	Acteurs de la prévention (addictions, santé mentale, sexualité, pathologies...) institutionnels et associatifs			30 000	4 800		33 000			*					
	Création d'une Maison Médicale de Garde (quartier des près d'Arènes ?)	6.7	- Accueillir les patients hors des heures ouvrables des cabinets de praticiens libéraux - Désengorger les visites à domicile et les services d'urgence - Apporter une réponse médicale sur les communes qui ne peuvent y répondre	ARS	Associations de médecins, professionnels de santé						50 000								
	Création d'une Maison de santé pluriprofessionnelle (quartier des Hauts de Massane ?)	6.8	- Apporter une réponse aux besoins d'accès à la santé de la population du quartier prioritaire des Hauts de Massane, - Contribuer au partage d'expériences, à la complémentarité des approches, à l'insertion des professionnels de santé partenaires (sanitaire, médico-social et social) - Assurer des activités de soins sans hébergement - Favoriser et participer à des actions de santé publique, à des actions de prévention et d'éducation pour la santé et à des actions sociales								50 000			*					
Accès aux droits	Créer un portail numérique pour les professionnels de l'accès aux droits	6.9	- Mettre en réseau les acteurs de l'accès aux droits - Assurer le partage d'information entre les professionnels - Permettre une orientation pertinente et coordonnée des publics dans leur parcours individuel	CPAM/CCAS	Structures associées au PARADS et élargir à d'autres acteurs						1 000			*					
	Généraliser le déploiement de l'Agenda des droits	6.10	- Contribuer à l'autonomie administrative des personnes les plus fragiles par la généralisation et le déploiement de l'Agenda des droits	CCAS/CAF	Structures associées au PARADS et élargir à d'autres acteurs														
	Accompagner l'accès aux droits par l'outil numérique	6.11	- Lutter contre la fracture numérique - Accompagner les publics dans la gestion des e-démarches en proposant des lieux de proximité, d'information, d'accès et de formation - Favoriser leur autonomisation dans la réalisation de démarches administratives et d'accès aux droits, en ligne	CAF/CCAS	CPAM, Métropole médiathèques, Ville/mairies annexes associations			4 800			12 000	22 000					190 844	71 700	

MAQUETTE FINANCIERE 2016 DU CONTRAT DE VILLE DE MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE 2015 - 2020

Objectif stratégique	Fiches opérationnelles	N° Fiche	Objectif opérationnel de l'action	Pilote	Partenaires	METROPOLE		VILLE		ETAT		DEPARTEMENT		REGION		EUROPE	CAF		CDC
						2016		2016		2016		2016		2016		2016	2016		2016
						Droit commun	Crédits spécifiques	Droit commun	Crédits spécifiques	Droit commun	Crédits spécifiques	Droit commun	Crédits spécifiques	Droit commun	Crédits spécifiques	FEDER FSE IEJ	Droit commun	Crédits spécifiques	
	Installer des points d'accès aux droits avec accompagnement individualisé pour les publics les plus fragiles	6.12	Après réflexion sur la définition de l'action et réalisation d'un diagnostic : - mettre à disposition des personnes en grande fragilité, un guichet "incarné" (humain et non virtuel) ayant vocation à coordonner l'ensemble des démarches sociales et médico-sociales et éviter les ruptures dans l'accès aux droits	CAF/CCAS	Structures associées au PARADS et élargir à d'autres acteurs			16 500	16 200	55 218	252 584	197 731							
Accès à la culture et au sport	Coordonner l'offre culturelle et sportive	6.13	- Créer des espaces institutionnels de concertation -Créer une coordination pour mettre en synergie tous les acteurs -Améliorer la visibilité et la cohérence des offres et travailler « l'aller vers » tous les publics -Améliorer la gestion des temps d'ouverture et les conditions d'accès des publics aux offres -Augmenter l'offre et favoriser la conception de parcours éducatifs et de projets participatifs adaptés aux différentes tranches d'âge -Associer les bénéficiaires à l'élaboration des offres pour sortir de la logique descendante -Positionner l'offre sport-culture comme levier vers l'employabilité des populations jeunes. -Transmettre les savoir-faire et outils développés dans un objectif de professionnalisation	Métropole/Ville	Collectivités, Etat, CAF, Coordonnateurs de territoire, Associations...					21 500									
	Elaborer des parcours culturels et sportifs	6.14	Accompagner le public vers le sport et la culture : - faire des équipements de proximité des lieux de pratiques de qualité et accessibles, proposer une offre structurée, lisible, répondant aux attentes des habitants, renforcer l'offre socialisante et ludo-sportive sur les temps extrascolaires, favoriser la mixité	Ville/Métropole	Collectivités Etat, DSDEN34 CAF ANCV Associations	6 000		72 000	16 200	263 750		58 800							
			Elaborer des parcours culturels allant de la sensibilisation à la professionnalisation - favoriser la pluriannualité et la visibilité de l'offre, le continuum éducatif, le brassage des publics, - favoriser les mobilités et les découvertes multidisciplinaires - assurer lien et cohérence entre les temps de l'enfant/du jeune				7 500		6 700	36 500	290 084								
			Soutenir les parcours d'insertion socioprofessionnels des jeunes : - travailler l'autonomie, la levée des freins au bénéfice d'une insertion sociale et professionnelle, par la pratique d'activités sportives et/ou culturelles			5 000													
			Avec les événements et équipements du territoire, construire des parcours de pratiques : - aider à l'appropriation d'un événement sportif ou culturel par un territoire et mettre à profit cet événement pour construire des parcours de pratiques			90 000		590 000		17 000									
	Développer les réseaux de lecture publique/multimédias/numérique	6.15	Sur les deux volets, lecture publique et Multimédia-numérique : - créer un maillage territorial, partenarial et une complémentarité d'actions - aider au développement de la lecture publique sur les territoires éloignés de l'offre - mettre en place des programmes de développement culturel/multimédias/numérique sur le long terme - accompagner tous les projets culturels de la Métropole - travailler sur la levée des freins à la mobilité physique ou symbolique - faciliter l'appropriation des équipements dans une perspective d'aide à l'autonomie - mettre en oeuvre une médiation culturelle innovante	Métropole	Médiathèques, Equipements socio-culturels, associations et institutions	85 000					7 000				*				
Développer des projets participatifs	6.16	Permettre l'accès à la culture pour tous - mettre l'usager en posture active - encourager le changement des postures professionnelles - sensibiliser les publics par des rencontres et échanges - intégrer la dimension culturelle comme élément de construction dans le parcours d'une personne - lutter contre la stigmatisation pour la revalorisation du quartier	Ville/Métropole	Equipements socio-culturels, associations et institutions en charge des publics Collectivités, Etat, DSDEN, CAF...	30 000	20 000	127 200	12 500	98 500	185 261	74 700				*				
Sous total ENJEU 6						216 000	27 500	843 600	86 000	614 468	870 429	353 231	0	*	0	0	190 844	71 700	

MAQUETTE FINANCIERE 2016 DU CONTRAT DE VILLE DE MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE 2015 - 2020

Objectif stratégique	Fiches opérationnelles	N° Fiche	Objectif opérationnel de l'action	Pilote	Partenaires	METROPOLE		VILLE		ETAT		DEPARTEMENT		REGION		EUROPE	CAF		CDC
						2016		2016		2016		2016		2016		2016	2016		2016
						Droit commun	Crédits spécifiques	Droit commun	Crédits spécifiques	Droit commun	Crédits spécifiques	Droit commun	Crédits spécifiques	Droit commun	Crédits spécifiques	FEDER FSE IEJ	Droit commun	Crédits spécifiques	
ENJEU N° 7 : ELABORER UN PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN AMBITIEUX POUR LA MOSSON ET RETISSER LA VILLE																			
Un projet urbain pour la Mosson	Cf. Protocole de préfiguration du NPNRU 2 Mosson	7.1	Etudes préalables à réaliser dans le cadre du protocole NPNRU et ingénierie nécessaire Mosson	Ville / Métropole	ANRU, CDC, Bailleurs, ANAH	857 017		407 400							*				35 417
Un projet urbain pour les Cévennes	Intervention sur la copropriété des Cévennes (projet d'intérêt régional ANRU)	7.2	Etudes préalables à réaliser dans le cadre du protocole NPNRU et ingénierie nécessaire Cévennes	Ville / Métropole	ANRU, CDC, Bailleurs, ANAH	313 400		125 100							*				115 000
Sous total ENJEU 7						1 170 417	0	532 500	0	0	0	0	0	0	*	0	0	0	150 417
ENJEU N° 9 : RENOVER LES DEMARCHES DE GESTION URBAINE DE PROXIMITE (GUP)																			
Coordination et intervention des acteurs	Création d'une plateforme de concertation et d'action GUSP	9.1	Coordonner les interventions des différents acteurs (Métropole, Ville, bailleurs en particulier) afin d'améliorer le cadre de vie des habitants et la qualité du service rendu tant dans les espaces publics que résidentiels afin d'arriver à un niveau de qualité équivalent aux autres quartiers. Associer les conseils citoyens et les habitants à la démarche pour solliciter leur expertise d'usage et aboutir à un projet de gestion partagé. Proposer des réponses et des actions concrètes par le biais de la plateforme pour améliorer le quotidien des habitants dans leur quartier (le cas échéant sous forme d'engagements respectifs et collectifs des partenaires (conventions GUSP, conventions d'utilisation de l'abattement de TFPB)	Métropole	Ville, Etat, bailleurs, conseils citoyens, délégués préfet, coordinateurs de territoire, habitants	49 800	10 000	913 000		1 171 200									
	Agent GUSP	9.2	Assurer une présence renforcée sur le terrain de référent(s) de proximité en matière de GUSP Garantir une meilleure coordination et communication autour de la GUSP entre les acteurs, en impliquant notamment l'expertise d'usage des conseils citoyens	Métropole	bailleurs, copropriétés, conseils citoyens, habitants													8 300	16 000
	Actions ciblées sur les espaces extérieurs	9.3	Améliorer la qualité de l'espace public Améliorer le tri et la valorisation des déchets des ménages Impliquer les habitants dans la gestion des espaces communs au service d'un projet environnemental	Métropole / Bailleurs	conseils citoyens, habitants	7 000	10 000			2 000									
Communication	Information et communication GUSP	9.4	Améliorer l'information et la communication sur les questions de cadre de vie au quotidien dans les QPV Améliorer la coordination des acteurs publics sur le quartier Améliorer les rapports entre usagers et services publics dans une logique de qualité de service rendu à l'usager.	Métropole	Ville, coordinateurs de territoire, délégués préfet, conseils citoyens, associations		5 000												

MAQUETTE FINANCIERE 2016 DU CONTRAT DE VILLE DE MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE 2015 - 2020

Objectif stratégique	Fiches opérationnelles	N° Fiche	Objectif opérationnel de l'action	Pilote	Partenaires	METROPOLE		VILLE		ETAT		DEPARTEMENT		REGION		EUROPE	CAF		CDC
						2016		2016		2016		2016		2016		2016	2016		2016
						Droit commun	Crédits spécifiques	Droit commun	Crédits spécifiques	Droit commun	Crédits spécifiques	Droit commun	Crédits spécifiques	Droit commun	Crédits spécifiques	FEDER FSE IEJ	Droit commun	Crédits spécifiques	
Prévention - éducation	Prévention - éducation à son environnement	9.5	Construire des actions collectives d'éducation "à son environnement" en direction des résidents d'un quartier. Encourager la participation des habitants comme acteurs de l'embellissement du quartier.	Métropole, Ville,	Coordonateurs de territoires, délégués préfet, Associations, conseils citoyens		5 000		4 300		28 400								
Sous total ENJEU 9						56 800	30 000	913 000	4 300	1 171 200	30 400	0	0	0	0	0	8 300	16 000	
ENJEU N° 10: PLACER LA MEDIATION COMME LEVIER DE COHESION SOCIALE																			
Médiation	Création d'une équipe de médiation sociale de proximité (intervention espaces publics)	10.1		Ville	3M Bailleurs TAM APS 34 Conseil départemental			20 000											
	Règlement des conflits sociaux privés	10.2		Ville	Bailleurs			14 800											
Sous total ENJEU 10						0	0	34 800	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ENJEU N° 11 : PREVENTION DE LA DELINQUANCE ET SECURITE																			
Cf. stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance										86 000									
Sous total ENJEU 11						0	0	0	0	86 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ENJEU N° 12 : AUTRES ACTIONS INNOVANTES OU EXPERIMENTALES DANS LES 4 AXES TRANSVERSAUX DU CONTRAT DE VILLE																			
Autres actions innovantes ou expérimentales	Autres actions innovantes ou expérimentales	12.1	- le soutien à la jeunesse, à ses droits, à son autonomie et à sa réussite, - l'égalité entre les femmes et les hommes, - la lutte contre les discriminations, - la lutte contre toutes les formes de repli communautaire.	Tous les partenaires			40 000			27 400	59 170						13 250	27 000	
Sous total ENJEU 12						0	40 000	0	0	27 400	59 170	0	0	0	0	0	13 250	27 000	

MAQUETTE FINANCIERE 2016 DU CONTRAT DE VILLE DE MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE 2015 - 2020

Objectif stratégique	Fiches opérationnelles	N° Fiche	Objectif opérationnel de l'action	Pilote	Partenaires	METROPOLE		VILLE		ETAT		DEPARTEMENT		REGION		EUROPE	CAF		CDC
						2016		2016		2016		2016		2016		2016	2016		2016
						Droit commun	Crédits spécifiques	Droit commun	Crédits spécifiques	Droit commun	Crédits spécifiques	Droit commun	Crédits spécifiques	Droit commun	Crédits spécifiques	FEDER FSE IEJ	Droit commun	Crédits spécifiques	
INGENIERIE																			
Equipe projet	Equipe partagée - interinstitutionnelle (GIP?)			GIP?	3M Ville Conseil Départemental CAF CDC CCAS? Bailleurs?	200 000		99 000			106 000	95 362						5 300	
	Renforcement du service politique de la ville/ cohésion sociale? à 3M			Métropole															
	Correspondants politique de la ville au sein de chaque institution			Metropole Ville Etat Conseil départemental Région										*					
Coordination territoriale	Référent territorial conseil citoyen			Ville															
	Pour mémoire coordination territoriale pour les actions et dispositifs thématiques																		
Sous total INGENIERIE						200 000	0	99 000	0	0	106 000	95 362	0	0	0	0	5 300	0	0
CONSEILS CITOYENS / PARTICIPATION DES HABITANTS																			
Fonctionnement (locaux, matériels,...)	Equipements pour l'installation des conseils citoyens			Métropole/Ville	Etat	38 000													
	Fonctionnement annuel (loyers, fluides, papeterie, reproduction...)			Associations conseils citoyens	Etat	101 000					36 000								
	Maison de projet ANRU Mosson			Ville / Metropole?	ANRU														
Formation des conseils citoyens	Accompagnement des conseils citoyens			Associations conseils citoyens	Métropole Etat CAF Conseil départemental	50 000													
Fonds de Participation des habitants (FPH)	Fonds de Participation des habitants (FPH)			Associations conseils citoyens	Métropole Etat CAF Conseil départemental	10 000													
Sous total CC / PARTICIPATION HABITANTS						199 000	0	0	0	0	36 000	0	0	0	0	0	0	0	0
OBSERVATION DES TERRITOIRES																			
Observation des territoires à partir d'observatoires thématiques (développement économique / emploi, mixité scolaire, habitat,...)	Mise en place de l'observatoire			Metropole prestataire	Ville DSDEN Etat Région CAF Conseil départemental														
	Définition des indicateurs territoriaux			Métropole	Ville DSDEN Etat Région CAF Conseil départemental	15 000													

MAQUETTE FINANCIERE 2016 DU CONTRAT DE VILLE DE MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE 2015 - 2020

Objectif stratégique	Fiches opérationnelles	N° Fiche	Objectif opérationnel de l'action	Pilote	Partenaires	METROPOLE		VILLE		ETAT		DEPARTEMENT		REGION		EUROPE	CAF		CDC
						2016		2016		2016		2016		2016		2016	2016		2016
						Droit commun	Crédits spécifiques	Droit commun	Crédits spécifiques	Droit commun	Crédits spécifiques	Droit commun	Crédits spécifiques	Droit commun	Crédits spécifiques	FEDER FSE IEJ	Droit commun	Crédits spécifiques	
Sous total OBSERVATION TERRITOIRES						15 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
COMMUNICATION / EVALUATION																			
Communication																			
Evaluation	Evaluation du contrat de ville Montpellier			Métropole/GIP?	Ville Etat Région CAF Conseil départemental		30 000												
	Participation à l'évaluation départementale des contrats de ville (indicateurs communs)?			Etat															
Sous total COMMUNICATION/EVALUATION						0	30 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL GENERAL						2 186 717	318 500	2 497 220	515 880	13 189 261	2 840 655	2 063 086	0	0	0	0	511 828	373 760	325 417